

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 339

16 février 2010

SOMMAIRE

AIM Group International S.A.	16271	Groupe de Finances Internationales	16269
Ambiente Da Cruz S.à r.l.	16264	GSE (Luxembourg) S.à r.l.	16266
Amesbury Property Group S.à r.l.	16263	HEPP IV Management Company S.à r.l.	16262
Aon Re Canada Holdings S.à r.l.	16257	H.F. S.A.	16263
Apalta Holding S.A.	16271	Histoire d'Or Luxembourg S.à.r.l.	16260
Arcade Finance S.A.	16257	Marabouta S.A.	16270
Aroffs Invest S.à r.l.	16265	MML Enterprises S.à r.l.	16270
A TIA S. à r.l.	16266	MM - Mezzanine SCS, Sicar	16261
Atlas Sport S.à r.l.	16267	Montnoir Or S.à r.l.	16261
Balaton Holding S.A.	16262	Motus Sicav	16260
Bellington Invest S.A.	16257	My Consultant S.à r.l.	16264
Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A.	16268	Non Plus Ultra A.G.	16272
Caesar Finance 1999 S.A.	16259	Opera S. à r. l.	16266
Caesar Finance 1999 S.A.	16260	OVAL International S.A.	16269
Chaparro S.à r.l.	16260	Pereira Constructions - Façades S.à.r.l. ..	16264
Chipo	16267	Pira.Mida SA	16271
Comconduct S.A.	16268	Pluri-L S.à r.l.	16258
CPP Lux S.à.r.l.	16261	PORTIXOL Holding S.à.r.l.	16266
Darchange S.à r.l.	16263	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sarl	16266
Daybreak S.à r.l.	16264	Procter & Gamble International Funding SCA	16265
Dexia Luxpart	16259	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	16265
Digen S.A.	16261	Promocomm S.A.	16257
East Capital (Lux)	16226	Proteuss S.A.	16262
Federale Management S.A.	16259	Ris Luxembourg	16270
Financial & Building Corporation S.A.	16269	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Ham- burg S.A.	16259
First State European Diversified Infra- structure S.à r.l.	16258	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	16272
First State European Diversified Infra- structure S.à r.l.	16262	TAQA Luxembourg S.à r.l.	16267
First State Investments GIP Management S.à r.l.	16258	Titex S.A.	16257
First State Investments GIP Management S.à r.l.	16258	V.D.M. Industrial Corporation S. à r.l.	16262
Flint Holding S.A.	16265	Zamial Invest S.A.	16265
France Outlet Mall Holding S.à r.l.	16256		

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of EAST CAPITAL (LUX) (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 121.268), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on November 13th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of November 27th, 2006, number 2217.

The Meeting was opened at 2.00 p.m. with Ms Laetitia BCEUF, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Céline PARMENTIER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Céline MOINE employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the Agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 2 so as to read as follows:

"The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles")."

2. Amendment of article 3, paragraph 1, first sentence so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under the law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended, (the "2002 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio."

3. Amendment of article 4, paragraph 1, so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

4. Amendment of article 5, paragraph 1 and paragraph 2, so as to read as follows:

"The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by Luxembourg law."

5. Amendment of article 8, paragraph 2, so as to read as follows:

"More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "US person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business

on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof;

(3) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The board of directors shall define the word "US person" on the basis of these provisions."

6. Amendment of article 11, so as to read as follows:

"The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

7. Amendment of article 12, so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with the applicable law and regulations at the shareholder's address in the register of shareholders.

If and to the extent required by applicable law and regulations, the notice shall, in addition, be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in a Luxembourg newspaper and in such other newspaper as the board of directors may decide."

8. Amendment of article 13, paragraph 2 and paragraph 3, so as to read as follows:

"The directors of the Company (the "Directors") shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders."

9. Amendment of article 14, so as to read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors shall appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such vote. The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating at the board of directors by video conference or by telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the board of directors whose deliberations should be online without interruption. Such a board of directors' meeting held at distance shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including two or more special delegates, a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors. The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company."

10. Amendment of article 16, so as to read as follows:

"The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with Part I of the 2002 Law including, without limitation, restrictions in respect of

- a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets,
- b) the maximum percentage of its assets which it may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire.

The board of directors may decide that the investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the 2002 Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Europe, Asia, Australia, Oceania, the American continents and Africa, or dealt in on another market of countries referred to above, provided that such market operates regularly is regulated and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the offering documents of the Company.

The board of directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the offering documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, provided that in the case

where the Company decides to make use of this provision it must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such classes' total net assets.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its classes of shares in units or shares of undertakings for collective investment as defined in the 2002 Law, unless otherwise provided in the offering documents.

The board of directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the offering documents of the Company.

The board of directors may decide that investments of the Company be made so as to replicate stock indices and/or debt securities indices to the extent permitted by the 2002 Law provided that the relevant index is recognised as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is clearly disclosed in the offering documents of the Company."

11. Amendment of article 17, so as to read as follows:

"No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the board of directors such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving East Capital Group or any affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion."

12. Amendment of article 19, so as to read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director, officer or other person to whom such authority has been delegated by the board of directors."

13. Amendment of article 20, so as to read as follows:

"The general meeting of shareholders shall appoint an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the article 113 of the 2002 Law."

14. Amendment of article 21, paragraph 1 and paragraph 2, so as to read as follows:

"As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than such amount or number of shares as the board of directors may determine from time to time, redeem all the remaining shares held by such shareholder."

15. Amendment of article 21, last paragraph, so as to read as follows:

"Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the offering documents of the Company provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the offering documents of the Company."

16. Amendment of article 22, so as to read as follows:

"The Net Asset Value, the subscription price and redemption price of each class of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors may decide from time to time and as disclosed in the offering documents of the Company (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value and the Dealing Price of shares of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class:

(a) during any period when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the Company's assets, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which the Net Asset

Value of Shares is expressed or in which a substantial portion of the Company's assets is held, are closed other than for ordinary holidays or if dealings therein are suspended, restricted or subject to major short-term fluctuations; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is not reasonably or normally practicable without being detrimental to the Company's shareholders; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current prices or values on any market or stock exchange or when, for whatever reason, the value of an asset in the Company cannot be calculated as rapidly and as accurately as required; or

(d) if, as a result of exchange controls or other restrictions on the movement of capital, transactions for the Company are rendered impracticable or if purchases or sales of the Company's assets cannot be made at normal rates of exchange; or

(e) in the case of the suspension of the calculation of the net asset value of one or several of the investment funds in which the Company has invested a substantial portion of its assets; or

(f) if the Company is being wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company is proposed.

Any such suspension shall be promptly notified to investors requesting issue of shares and to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, Dealing Price or the issue, redemption and conversion of the shares of any other class."

17. Amendment of article 23, paragraph 2, so as to read as follows:

"The Dealing Price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the board of directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value per share of that class, determined on the Valuation Date on which or prior to which the subscription was received by the Company as specified in the prospectus from time to time, adjusted to reflect any dealing charges or fiscal charges which the board of directors feel it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the second decimal or such other figure as the board of directors may determine from time to time."

18. Amendment of article 23, paragraph 4, point A, so as to read as follows:

"A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);

(c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and other derivative instruments, warrants, and other investments and securities belonging to the Company;

(d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company; (the Company may however adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);

(e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and

(g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) The value of securities and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market is based on the last available reliable price on such stock exchange or market. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised market, the board of directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes.

(3) In the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (2) is not representative of the fair

market value of the relevant securities, the value of such securities will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the board of directors.

(4) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

(5) Shares or units in undertakings for collective investment shall be valued at the last available official net asset value computed for such securities reduced by any applicable charges. In cases where an indicative net asset value is available and deemed reliable, such indicative net asset value may be used when deemed to better reflect the value of the undertaking for collective investment.

(6) In the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading or the interests of the Company or its shareholders so justify, the board of directors may adopt any other appropriate valuation principles for the assets of the Company such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets.

(7) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the board of directors may take any appropriate measures to adjust the value of the Company's assets, as further described in the offering documents of the Company."

19. Amendment of article 23, paragraph 4, point B, sub-point (b) so as to read as follows:

"(b) all accrued or payable administrative and other operational expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to its investment adviser or investment manager or to its management company (if any), fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agent, any paying agent and permanent representatives in the countries of registration and any other agent employed by the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and prospectus printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);"

20. Amendment of article 23, paragraph 4, point B, sub-point (e) so as to read as follows:

"(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period."

21. Amendment of article 24, so as to read as follows:

"Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "Offer Price"), shall be based on the Dealing Price as herein above defined for the relevant class of shares and the sales commission (of up to 5% of the Dealing Price) as determined from time to time by the directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed five business days after the date on which the applicable Dealing Price was determined. The Offer Price may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors and consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company."

22. Amendment of article 25, so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year."

23. Amendment of article 26, so to read as follows:

"Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the Annual General Meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company fifteen (15) days prior to the annual general meeting."

24. Amendment of article 27, paragraph 4, so as to read as follows:

"The dividends declared may be paid in the reference currency of the relevant class of shares or in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment."

25. Amendment of article 30, so as to read as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to a vote in accordance to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class."

26. Amendment of article 31, so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2002 Law and the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended and in force)."

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III.- That a first Meeting was convened by a notice containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on November 10th, 2009 but couldn't deliberate on the Agenda as the required majority was not reached.

IV.- That in consequence the present meeting was convened by registered mail with the same agenda to the shareholders on November 13th, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 13th, 2009 and November 30th, 2009 and in the newspapers "Luxemburger Wort" and "Tageblatt" on November 13th, 2009 and November 30th, 2009 of which proof was given to the undersigned notary.

V.- That it appears from the attendance list mentioned that out of 1,432,279.057 outstanding shares, 502,575.095 shares are present or represented at the present Meeting and in consideration of the agenda and the provisions of Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 2 so as to read as follows:

"The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles")."

Second resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the first paragraph of article 3 so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under the law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended, (the "2002 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio."

Third resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the first paragraph of article 4 so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the first and second paragraphs of article 5 so as to read as follows:

"The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by Luxembourg law."

Fifth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the second paragraph of article 8 so as to read as follows:

"More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "US person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the Redemption Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof;

(3) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The board of directors shall define the word "US person" on the basis of these provisions."

Sixth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 11 so as to read as follows:

"The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

Seventh resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 12 so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with the applicable the law and regulations at the shareholder's address in the register of shareholders.

If and to the extent required by applicable law and regulations, the notice shall, in addition, be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in a Luxembourg newspaper and in such other newspaper as the board of directors may decide."

Eighth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the second and third paragraph of article 13 so as to read as follows:

"The directors of the Company (the "Directors") shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders."

Ninth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 14 so as to read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors shall appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate

notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such vote. The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating at the board of directors by video conference or by telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the board of directors whose deliberations should be online without interruption. Such a board of directors' meeting held at distance shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including two or more special delegates, a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors. The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company."

Tenth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 16 so as to read as follows:

"The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with Part I of the 2002 Law including, without limitation, restrictions in respect of

- a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets,
- b) the maximum percentage of its assets which it may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire.

The board of directors may decide that the investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the 2002 Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Europe, Asia, Australia, Oceania, the American continents and Africa, or dealt in on another market of countries referred to above, provided that such market operates regularly is regulated and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the offering documents of the Company.

The board of directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union,

as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the offering documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such classes' total net assets.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its classes of shares in units or shares of undertakings for collective investment as defined in the 2002 Law, unless otherwise provided in the offering documents.

The board of directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the offering documents of the Company.

The board of directors may decide that investments of the Company be made so as to replicate stock indices and/or debt securities indices to the extent permitted by the 2002 Law provided that the relevant index is recognised as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is clearly disclosed in the offering documents of the Company."

Eleventh resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 17 so as to read as follows:

"No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the board of directors such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving East Capital Group or any affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion."

Twelfth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 19 so as to read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director, officer or other person to whom such authority has been delegated by the board of directors."

Thirteenth resolution

The Meeting by

574,203.89 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 20 so as to read as follows:

"The general meeting of shareholders shall appoint an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the article 113 of the 2002 Law."

Fourteenth resolution

The Meeting by
492,533.473 votes in favour
610.276 votes against
8,206.63 votes abstaining

decides to amend the first and second paragraph of article 21 so as to read as follows:

"As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than such amount or number of shares as the board of directors may determine from time to time, redeem all the remaining shares held by such shareholder."

Fifteenth resolution

The Meeting by
492,533.473 votes in favour
610.276 votes against
8,206.63 votes abstaining

decides to amend the last paragraph of article 21 so as to read as follows:

"Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the offering documents of the Company provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the offering documents of the Company."

Sixteenth resolution

The Meeting by
492,533.473 votes in favour
610.276 votes against
8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 22 so as to read as follows:

"The Net Asset Value, the subscription price and redemption price of each class of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors may decide from time to time and as disclosed in the offering documents of the Company (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value and the Dealing Price of shares of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class:

(a) during any period when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the Company's assets, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which the Net Asset Value of Shares is expressed or in which a substantial portion of the Company's assets is held, are closed other than for ordinary holidays or if dealings therein are suspended, restricted or subject to major short-term fluctuations; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is not reasonably or normally practicable without being detrimental to the Company's shareholders; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current prices or values on any market or stock exchange or when, for whatever reason, the value of an asset in the Company cannot be calculated as rapidly and as accurately as required; or

(d) if, as a result of exchange controls or other restrictions on the movement of capital, transactions for the Company are rendered impracticable or if purchases or sales of the Company's assets cannot be made at normal rates of exchange; or

(e) in the case of the suspension of the calculation of the net asset value of one or several of the investment funds in which the Company has invested a substantial portion of its assets; or

(f) if the Company is being wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company is proposed.

Any such suspension shall be promptly notified to investors requesting issue of shares and to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, Dealing Price or the issue, redemption and conversion of the shares of any other class."

Seventeenth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the second paragraph of article 23 so as to read as follows:

"The Dealing Price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the board of directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value per share of that class, determined on the Valuation Date on which or prior to which the subscription was received by the Company as specified in the prospectus from time to time, adjusted to reflect any dealing charges or fiscal charges which the board of directors feel it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the second decimal or such other figure as the board of directors may determine from time to time."

Eighteenth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the fourth paragraph of article 23, point A so as to read as follows:

"A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and other derivative instruments, warrants, and other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company; (the Company may however adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);
- (e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- (2) The value of securities and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market is based on the last available reliable price on such stock exchange or market. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised market, the board of directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes.
- (3) In the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (2) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the board of directors.

(4) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

(5) Shares or units in undertakings for collective investment shall be valued at the last available official net asset value computed for such securities reduced by any applicable charges. In cases where an indicative net asset value is available and deemed reliable, such indicative net asset value may be used when deemed to better reflect the value of the undertaking for collective investment.

(6) In the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading or the interests of the Company or its shareholders so justify, the board of directors may adopt any other appropriate valuation principles for the assets of the Company such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets.

(7) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the board of directors may take any appropriate measures to adjust the value of the Company's assets, as further described in the offering documents of the Company."

Nineteenth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the fourth paragraph of article 23, point B, sub-point (b) so as to read as follows:

"(b) all accrued or payable administrative and other operational expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to its investment adviser or investment manager or to its management company (if any), fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agent, any paying agent and permanent representatives in the countries of registration and any other agent employed by the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and prospectus printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);"

Twentieth resolution

The Meeting by

574,203.89 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the fourth paragraph of article 23, point B sub-point (e) so as to read as follows:

"(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period."

Twenty-first resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 24 so as to read as follows:

"Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "Offer Price"), shall be based on the Dealing Price as herein above defined for the relevant class of shares and the sales commission (of up to 5% of the Dealing Price) as determined from time to time by the directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed five business days after the date on which the applicable Dealing Price was determined. The Offer Price may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors and consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company."

Twenty-second resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 25 so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year."

Twenty-third resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 26 so as to read as follows:

"Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the Annual General Meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company fifteen (15) days prior to the annual general meeting."

Twenty-fourth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend the fourth paragraph of article 27 so as to read as follows:

"The dividends declared may be paid in the reference currency of the relevant class of shares or in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment."

Twenty-fifth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 30 so as to read as follows:

"These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-a-vis those of any other class shall be subject further to a vote in accordance to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class."

Twenty-sixth resolution

The Meeting by

492,533.473 votes in favour

610.276 votes against

8,206.63 votes abstaining

decides to amend article 31 so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2002 Law and the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended and in force)."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée") de la société "EAST CAPITAL (LUX)" (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 121.268), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 27 novembre 2006, numéro 2217.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mlle Laeticia BŒUF, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président élit en tant que secrétaire Mlle Céline PARMENTIER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Mlle Céline MOINE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de l'article 2 qui aura la teneur suivante:

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant conformément aux conditions requises pour la modification des présents statuts ("Statuts").

2. Changement de la première phrase du premier paragraphe de l'article 3 qui se lira comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature et autres actifs éligibles, instruments du marché monétaire et autres actifs permis à un organisme de placement collectif conformément à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002") y compris en actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille."

3. Changement du premier paragraphe de l'article 4, qui se lira comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure où la loi le permet, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg."

4. Changement du premier et deuxième paragraphes de l'article 5, qui se lira comme suit:

"Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des Statuts.

Le capital minimum de la Société correspond au capital minimum prescrit par la loi luxembourgeoise."

5. Changement du deuxième paragraphe de l'article 8, qui se lira comme suit:

"De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par toute Personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions ou d'enregistrer un transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes ou d'une partie des actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable.

Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis), représentant les actions spécifiques dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées ("le Prix de Rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'article 23 des Statuts, moins une commission de rachat payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats, représentant les actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit en relation avec ces actions ou exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts);

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans la Régulation S, telle que modifiée de temps à autre, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") ou que dans toute autre réglementation ou loi qui deviendront applicables aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Régulation S ou le 1933 Act. Le conseil d'administration définira les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" sur la base de ces dispositions."

6. Changement de l'article 11, qui se lira comme suit:

"Les conditions de quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe, ont droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration, une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, excepté si elle est révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoirs dûment qualifiés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires."

7. Changement de l'article 12, qui se lira comme suit:

"Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour à tout actionnaire à son adresse inscrite au registre des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si et dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le requièrent, l'avis sera en outre publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois et dans tel autre journal que le conseil d'administration déterminera."

8. Changement des paragraphes 2 et 3 de l'article 13, qui se liront comme suit:

"Les administrateurs de la Société (les "Administrateurs") seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires."

9. Changement de l'article 14, qui se lira comme suit:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette obligation de convocation de l'assentiment

écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le renoncement de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme étant son mandataire par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette délégation de pouvoirs. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver ce vote.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Aux fins du calcul de quorum et de majorité, les Administrateurs participant au conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés être présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations devront être tenues en ligne sans interruption. Telle réunion du conseil d'administration tenue à distance par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes.

Le conseil d'administration pourra nommer, de temps à autre, les fondés de pouvoirs de la Société, dont deux ou plusieurs délégués spéciaux, un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareille nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le conseil d'administration peut également faire toute délégation de pouvoirs à des comités qui comprendront les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront membres du conseil d'administration de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société."

10. Changement de l'article 16, qui se lira comme suit:

"Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer, en se basant sur le principe de la répartition des risques, la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le conseil d'administration déterminera aussi toutes restrictions applicables de temps en temps aux investissements de la Société conformément à la Partie I de la Loi de 2002 comprenant, sans limitation, des restrictions en rapport avec:

- a) les emprunts de la Société et la mise en gage de ses avoirs,
- b) le pourcentage maximal de ses avoirs qu'elle peut investir dans toute forme de valeurs ainsi que le pourcentage maximal de toute forme ou classe de titres qu'elle peut acquérir.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2002, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs en Europe, Asie, Australie, Océanie, aux continents Américains et Afrique, ou négociés sur un autre marché dans les pays sub-mentionnés, sous condition qu'un tel marché opère régulièrement, soit réglementé et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis nouvellement, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé sus-mentionnés, sont introduites et pour autant que cette admission soit effectuée endéans un an après l'émission, ainsi que (v) en tous autres titres, instruments ou autres valeurs endéans les restrictions déterminées par le conseil d'administration en accord avec les lois et réglementations applicables et prévus dans la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider d'investir jusqu'à cent pourcent du total de la valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions de la Société dans des valeurs mobilières différentes et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat Membre de l'Union Européenne, les autorités locales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de contrôle et dévoilé dans la documentation de vente de la Société, ou institutions publiques internationales dans lesquelles un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne sont membres, sous condition que, dans le cas où la Société décide de faire usage de cette provision, elle détienne des titres d'au moins six émetteurs différents et que les valeurs détenues d'un seul émetteur ne dépassent pas les trente pourcent du total des avoirs nets de la classe concernée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de chacune de ses catégories d'actions dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif tels que définis par la Loi de 2002, sauf s'il est autrement stipulé dans la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini dans la Loi de 2002 et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sous condition que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la Loi de 2002, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs, tels qu'il ressortent de la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions et/ou d'un indice d'obligations dans les limites prévues par la Loi de 2002 sous réserve que l'indice concerné soit reconnu comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et soit clairement décrit dans la documentation de vente de la Société."

11. Changement de l'article 17, qui se lira comme suit:

"Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt personnel dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. Tout Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas lorsque la décision du conseil d'administration a trait aux opérations courantes contractées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe East Capital et ses sociétés affiliées et associées, ou avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion."

12. Changement de l'article 19, qui se lira comme suit:

"La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature isolée ou les signatures conjointes de tout Administrateur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne à laquelle de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration."

13. Changement de l'article 20, qui se lira comme suit:

"L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations prévues par l'article 113 de la Loi de 2002."

14. Changement des paragraphes 1 et 2 de l'article 21, qui se lira comme suit:

"Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en tout temps en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accepter cette demande devait résulter dans la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure à un montant ou nombre d'actions à fixer de temps en temps par le conseil d'administration, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire."

15. Changement du dernier paragraphe de l'article 21, qui se lira comme suit:

"Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans la documentation de vente de la Société, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions con-

cernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans la documentation de vente de la Société."

16. Changement de l'article 22, qui se lira comme suit:

"La Valeur Nette d'Inventaire et les prix de souscription et les prix de rachat de chaque classe d'actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque classe d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration pourra de temps à autre le déterminer tel que spécifié dans la documentation de vente de la Société (le jour ou temps de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme "Jour d'Evaluation").

La Société pourra temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix de Transaction des actions de n'importe laquelle des classes d'actions et l'émission, la conversion et le rachat des actions de cette classe:

a) pendant toute période pendant laquelle une ou plusieurs bourses de valeurs ou marchés, qui fournissent la base pour évaluer une part substantielle des actifs de la Société, ou lorsqu'un ou plusieurs marchés de change dans la monnaie dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est exprimée ou dans laquelle une part substantielle des actifs de la Société est détenue, sont fermés pour une raison autre que des congés ordinaires ou si les opérations y sont suspendues, restreintes ou soumises à des fluctuations à court terme importantes; ou

b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas raisonnablement ou normalement disposer ou évaluer les investissements d'une classe concernée sans porter sérieusement atteinte aux intérêts des actionnaires de la Société; ou

c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou valeurs courantes sur un marché ou une bourse sont hors service ou lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un actif de la Société ne peut pas être calculée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

d) si, en raison de contrôles de change ou d'autres restrictions sur des mouvements de capital, les transactions pour le compte de la Société sont rendues infaisables ou si les achats ou ventes des actifs de la Société ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux; ou

e) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs fonds d'investissement dans lequel/ lesquels la Société a investi une part substantielle de ses actifs; ou

f) si la Société est mise en liquidation, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation de la Société est proposée.

Pareille suspension sera notifiée rapidement aux investisseurs demandant l'émission d'actions et actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du Prix de Transaction ou l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres classes."

17. Changement du deuxième paragraphe de l'article 23, qui se lira comme suit:

"Le Prix de Transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de ladite classe déterminée le Jour d'Evaluation lors duquel ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société de la manière spécifiée dans le prospectus en vigueur de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime devoir être pris en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au deuxième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre."

18. Changement du quatrième paragraphe de l'article 23, point A, qui se lira comme suit:

"A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à percevoir (y compris le résultat de la vente de titres mais pas encore perçus);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, actions/parts d'organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription et autres produits dérivés, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure connue par la Société; (la Société pourra toutefois ajuster l'évaluation en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(e) tous les intérêts échus produits par tous les titres détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans la valeur de ces titres;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société; et

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout marché organisé sera déterminé au dernier prix fiable disponible sur telle bourse ou tel marché. Dans le cas où ces valeurs mobilières ou autres actifs sont cotés ou traités auprès de plusieurs bourses ou marchés organisés, le conseil d'administration sélectionnera la principale bourse ou le principal marché afin de déterminer la valeur des valeurs mobilières et autres actifs susmentionnés.

(3) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Évaluation applicable, ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou sur un marché organisé ou, si pour des valeurs cotées sur une bourse de valeurs ou un marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (2) n'est pas représentatif de la valeur objective de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par le conseil d'administration.

(4) Les produits financiers dérivés qui ne sont cotés sur aucune bourse de valeurs officielle ni traités sur aucun autre marché organisé seront évalués conformément à la pratique du marché.

(5) Les actions ou parts d'organismes de placement collectif devront être évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire officielle calculée pour ces valeurs, diminuée de toute commission applicable. Dans les cas où une valeur nette d'inventaire indicative est disponible et considérée fiable, une telle valeur nette d'inventaire indicative pourra être utilisée s'il est estimé qu'elle reflète mieux la valeur de l'organisme de placement collectif.

(6) Dans l'hypothèse où les méthodes d'évaluation mentionnées ci-dessus sont inappropriées ou trompeuses, ou si les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient, le conseil d'administration peut adopter toute autre méthode d'évaluation applicable aux actifs de la Société telle que l'application d'une méthodologie de détermination de la juste valeur, de manière à ajuster la valeur des actifs de la Société.

(7) Dans l'hypothèse où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifie (souci d'éviter les pratiques de market timing par exemple), le conseil d'administration peut prendre toute mesure appropriée, de manière à ajuster la valeur des actifs de la Société, ces mesures étant plus amplement décrites dans la documentation de vente de la Société."

19. Changement du sous-paragraphe (b) du point B du quatrième paragraphe de l'article 23, qui se lira comme suit:

"(b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, redus ou échus (y compris la commission de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances de l'agent de domiciliation de la Société, ainsi que tout autre honoraire payable à son conseiller en investissement ou à son gestionnaire en investissement ou à sa société de gestion (le cas échéant), les honoraires et dépenses payables à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent domiciliaire, agent de registre et de transfert, à tout agent payeur et représentants permanents présents dans les pays où la Société est enregistrée et tout autre agent employé par la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression du prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, et les frais de commercialisation et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);"

20. Changement du quatrième paragraphe de l'article 23, point B, sous paragraphe (e) qui se lira comme suit:

"(e) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée envers les tiers. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou récurrent par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période."

21. Changement de l'article 24, qui se lira comme suit:

"Chaque fois que la Société offre la souscription de nouvelles actions, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues (le "Prix d'Émission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant pour la classe d'actions en question, et sur la commission d'entrée (de maximum 5% du Prix de Transaction) telle que décidée de temps à autre par les Administrateurs. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les Administrateurs, qui n'excédera pas cinq jours ouvrables après la date à laquelle le Prix de Transaction applicable a été déterminé. Le Prix d'Émission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes lois applicables, notamment au regard du rapport d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société."

22. Changement de l'article 25, qui se lira comme suit:

"L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

23. Changement de l'article 26, qui se lira comme suit:

"Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Le rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'assemblée générale annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle."

24. Changement du quatrième paragraphe de l'article 27, qui se lira comme suit:

"Les dividendes déclarés pourront être payés dans la devise de référence de la classe d'actions concernée ou toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés au lieu et moments à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement."

25. Changement de l'article 30, qui se lira comme suit:

"Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par la loi luxembourgeoise et à raison d'une majorité de deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise à un vote en accord avec les mêmes exigences de quorum et de majorité dans chacune de ces classes d'actions."

26. Changement de l'article 31, qui se lira comme suit:

"Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 2002 et de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée et en vigueur)."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III.- Qu'une première assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires nominatifs le 10 novembre 2009; mais qui n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour comme le quorum n'a pas été atteint.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant le même ordre du jour, envoyé par courrier recommandé aux actionnaires en nom le 13 novembre 2009 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 13 novembre 2009 et 30 novembre 2009 et dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt" en date du 13 novembre 2009 et 30 novembre 2009, dont preuve a été fournie au notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 1.432.279,057 actions en circulation, 502.575,0950 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée et au vu de l'ordre du jour et des dispositions de l'Article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, la présente Assemblée a été valablement constituée et en conséquence est autorisée à valablement prendre des résolutions.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant conformément aux conditions requises pour la modification des présents statuts ("Statuts").

Deuxième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature et autres actifs éligibles, instruments du marché monétaire et autres actifs permis à un organisme de placement collectif conformément à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002") y compris en actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille."

Troisième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure où la loi le permet, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des Statuts.

Le capital minimum de la Société correspond au capital minimum prescrit par la loi luxembourgeoise."

Cinquième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le deuxième paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par toute Personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions ou d'enregistrer un transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes ou d'une partie des actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis), représentant les actions spécifiques dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées ("le Prix de Rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'article 23 des Statuts, moins une commission de rachat payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats, représentant les actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit en relation avec ces actions ou exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts);

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans la Régulation S, telle que modifiée de temps à autre, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") ou que dans toute autre réglementation ou loi qui deviendront applicables aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Régulation S ou le 1933 Act. Le conseil d'administration définira les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" sur la base de ces dispositions."

Sixième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les conditions de quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe, ont droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration, une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, excepté si elle est révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoirs dûment qualifiés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires."

Septième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour à tout actionnaire à son adresse inscrite au registre des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si et dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le requièrent, l'avis sera en outre publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois et dans tel autre journal que le conseil d'administration déterminera."

Huitième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le deuxième et le troisième paragraphes de l'Article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les administrateurs de la Société (les "Administrateurs") seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires."

Neuvième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette obligation de convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le renoncement de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme étant son mandataire par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette délégation de pouvoirs. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou message télécopié ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver ce vote.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Aux fins du calcul de quorum et de majorité, les Administrateurs participant au conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés être présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations devront être tenues en ligne sans interruption. Telle réunion du conseil d'administration tenue à distance par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes.

Le conseil d'administration pourra nommer, de temps à autre, les fondés de pouvoirs de la Société, dont deux ou plusieurs délégués spéciaux, un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareille nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le conseil d'administration peut également faire toute dé-

légation de pouvoirs à des comités qui comprendront les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront membres du conseil d'administration de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société."

Dixième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 16 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer, en se basant sur le principe de la répartition des risques, la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le conseil d'administration déterminera aussi toutes restrictions applicables de temps en temps aux investissements de la Société conformément à la Partie I de la Loi de 2002 comprenant, sans limitation, des restrictions en rapport avec:

a) les emprunts de la Société et la mise en gage de ses avoirs,

b) le pourcentage maximal de ses avoirs qu'elle peut investir dans toute forme de valeurs ainsi que le pourcentage maximal de toute forme ou classe de titres qu'elle peut acquérir.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2002, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs en Europe, Asie, Australie, Océanie, aux continents Américains et Afrique, ou négociés sur un autre marché dans les pays sus-mentionnés, sous condition qu'un tel marché opère régulièrement, soit réglementé et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis nouvellement, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé sus-mentionnés, sont introduites et pour autant que cette admission soit effectuée endéans un an après l'émission, ainsi que (v) en tous autres titres, instruments ou autres valeurs endéans les restrictions déterminées par le conseil d'administration en accord avec les lois et réglementations applicables et prévus dans la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider d'investir jusqu'à cent pourcent du total de la valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions de la Société dans des valeurs mobilières différentes et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat Membre de l'Union Européenne, les autorités locales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de contrôle et dévoilé dans la documentation de vente de la Société, ou institutions publiques internationales dans lesquelles un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne sont membres, sous condition que, dans le cas où la Société décide de faire usage de cette provision, elle détienne des titres d'au moins six émetteurs différents et que les valeurs détenues d'un seul émetteur ne dépassent pas les trente pourcent du total des avoirs nets de la classe concernée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de chacune de ses catégories d'actions dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif tels que définis par la Loi de 2002, sauf s'il est autrement stipulé dans la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini dans la Loi de 2002 et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sous condition que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la Loi de 2002, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs, tels qu'il ressortent de la documentation de vente de la Société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions et/ou d'un indice d'obligations dans les limites prévues par la Loi de 2002 sous réserve que l'indice concerné soit reconnu comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et soit clairement décrit dans la documentation de vente de la Société."

Onzième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 17 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt personnel dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. Tout Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas lorsque la décision du conseil d'administration a trait aux opérations courantes contractées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe East Capital et ses sociétés affiliées et associées, ou avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion."

12. Amendment of article 19, so as to read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director, officer or other person to whom such authority has been delegated by the board of directors."

Treizième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations prévues par l'article 113 de la Loi de 2002."

Quatorzième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le premier et le deuxième paragraphes de l'Article 21 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

"Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en tout temps en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accepter cette demande devait résulter dans la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure à un montant ou nombre d'actions à fixer de temps en temps par le conseil d'administration, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire."

Quinzième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article 21 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans la documentation de vente de la Société, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans la documentation de vente de la Société."

Seizième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 22 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Valeur Nette d'Inventaire et les prix de souscription et les prix de rachat de chaque classe d'actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque classe d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration pourra de temps à autre le déterminer tel que spécifié dans la documentation de vente de la Société (le jour ou temps de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme "Jour d'Evaluation").

La Société pourra temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix de Transaction des actions de n'importe laquelle des classes d'actions et l'émission, la conversion et le rachat des actions de cette classe:

a) pendant toute période pendant laquelle une ou plusieurs bourses de valeurs ou marchés, qui fournissent la base pour évaluer une part substantielle des actifs de la Société, ou lorsqu'un ou plusieurs marchés de change dans la monnaie dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est exprimée ou dans laquelle une part substantielle des actifs de la Société est détenue, sont fermés pour une raison autre que des congés ordinaires ou si les opérations y sont suspendues, restreintes ou soumises à des fluctuations à court terme importantes; ou

b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas raisonnablement ou normalement disposer ou évaluer les investissements d'une classe concernée sans porter sérieusement atteinte aux intérêts des actionnaires de la Société; ou

c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou valeurs courantes sur un marché ou une bourse sont hors service ou lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un actif de la Société ne peut pas être calculée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

d) si, en raison de contrôles de change ou d'autres restrictions sur des mouvements de capital, les transactions pour le compte de la Société sont rendues infaisables ou si les achats ou ventes des actifs de la Société ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux; ou

e) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs fonds d'investissement dans lequel/lesquels la Société a investi une part substantielle de ses actifs; ou

f) si la Société est mise en liquidation, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation de la Société est proposée.

Pareille suspension sera notifiée rapidement aux investisseurs demandant l'émission d'actions et actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du Prix de Transaction ou l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres classes."

Dix-septième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le deuxième paragraphe de l'Article 23 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Le Prix de Transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de ladite classe déterminée le Jour d'Evaluation lors duquel ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société de la manière spécifiée dans le prospectus en vigueur de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime devoir être pris en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au deuxième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre."

Dix-huitième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 23, point A, des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à percevoir (y compris le résultat de la vente de titres mais pas encore perçus);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, actions/parts d'organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription et autres produits dérivés, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure connue par la Société; (la Société pourra toutefois ajuster l'évaluation en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(e) tous les intérêts échus produits par tous les titres détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans la valeur de ces titres;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société; et

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout marché organisé sera déterminé au dernier prix fiable disponible sur telle bourse ou tel marché. Dans le cas où ces valeurs mobilières ou autres actifs sont cotés ou traités auprès de plusieurs bourses ou marchés organisés, le conseil d'administration sélectionnera la principale bourse ou le principal marché afin de déterminer la valeur des valeurs mobilières et autres actifs susmentionnés.

(3) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Évaluation applicable, ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou sur un marché organisé ou, si pour des valeurs cotées sur une bourse de valeurs ou un marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (2) n'est pas représentatif de la valeur objective de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par le conseil d'administration.

(4) Les produits financiers dérivés qui ne sont cotés sur aucune bourse de valeurs officielle ni traités sur aucun autre marché organisé seront évalués conformément à la pratique du marché.

(5) Les actions ou parts d'organismes de placement collectif devront être évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire officielle calculée pour ces valeurs, diminuée de toute commission applicable. Dans les cas où une valeur nette d'inventaire indicative est disponible et considérée fiable, une telle valeur nette d'inventaire indicative pourra être utilisée s'il est estimé qu'elle reflète mieux la valeur de l'organisme de placement collectif.

(6) Dans l'hypothèse où les méthodes d'évaluation mentionnées ci-dessus sont inappropriées ou trompeuses, ou si les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient, le conseil d'administration peut adopter toute autre méthode d'évaluation applicable aux actifs de la Société telle que l'application d'une méthodologie de détermination de la juste valeur, de manière à ajuster la valeur des actifs de la Société.

(7) Dans l'hypothèse où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifie (souci d'éviter les pratiques de market timing par exemple), le conseil d'administration peut prendre toute mesure appropriée, de manière à ajuster la valeur des actifs de la Société, ces mesures étant plus amplement décrites dans la documentation de vente de la Société."

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 23, point B, sous paragraphe (b) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"(b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, redus ou échus (y compris la commission de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances de l'agent de domiciliation de la Société, ainsi que tout autre honoraire payable à son conseiller en investissement ou à son gestionnaire en investissement ou à sa société de gestion (le cas échéant), les honoraires et dépenses payables à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent

domiciliaire, agent de registre et de transfert, à tout agent payeur et représentants permanents présents dans les pays où la Société est enregistrée et tout autre agent employé par la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression du prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, et les frais de commercialisation et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);"

Vingtième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 23, point B, sous paragraphe (e) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"(e) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée envers les tiers. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou récurrent par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période."

Vingt et unième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 24 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Chaque fois que la Société offre la souscription de nouvelles actions, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues (le "Prix d'Emission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant pour la classe d'actions en question, et sur la commission d'entrée (de maximum 5% du Prix de Transaction) telle que décidée de temps à autre par les Administrateurs. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les Administrateurs, qui n'excédera pas cinq jours ouvrables après la date à laquelle le Prix de Transaction applicable a été déterminé. Le Prix d'Emission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes lois applicables, notamment au regard du rapport d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société."

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 25, des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

Vingt-troisième résolution

L'Assemblée par

492.533,473 votes en faveur,

610,276 votes contre

8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 26 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Le rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'assemblée générale annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle."

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 27 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Les dividendes déclarés pourront être payés dans la devise de référence de la classe d'actions concernée ou toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés aux lieux et moments à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement."

Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée par
574.203,89 votes en faveur,
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 30 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par la loi luxembourgeoise et à raison d'une majorité de deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise à un vote en accord avec les mêmes exigences de quorum et de majorité dans chacune de ces classes d'actions."

Vingt-sixième résolution

L'Assemblée par
492.533,473 votes en faveur
610,276 votes contre
8.206 votes qui s'abstiennent

décide de modifier l'Article 30 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 2002 et de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée et en vigueur)."

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close à 15.00 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de voter.

Signé: C. PARMENTIER, C. MOINE, L. BŒUF, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56261. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010013942/1725.

(100007468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014755/9.

(100008046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Arcade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 73.379.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014656/9.
(100008477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 95.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014657/9.
(100008476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Titex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 23.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014651/9.
(100008460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014658/9.
(100008475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.782.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2009

5. L'Assemblée nomme la société ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, auditeur indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme comme gérants Monsieur Maurice John Henri Marie BUIJZEN, demeurant Sander 31, NL-4871 NA Etten-Leur, Les Pays-Bas, en remplacement de M. Johan TACK et Monsieur Denis REGRAIN, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en remplacement de Monsieur Frédérick BREES, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Le mandat de Monsieur Lambert SCHROEDER, gérant, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour la société Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010015121/18.

(100009321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS GIP MANAGEMENT S.A.R.L.
Société à Responsabilité limité
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010015374/14.

(100008818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS GIP MANAGEMENT S.A.R.L.
Société à Responsabilité limité
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010015375/14.

(100008813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.314.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE EUROPEAN DIVERSIFIED INFRASTRUCTURE S.A.R.L.
Société à Responsabilité limité
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010015377/14.

(100008807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pluri-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.
R.C.S. Luxembourg B 131.085.

Les comptes annuels au 20.10.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010015383/12.

(100008961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Federale Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.557.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2010.

Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010015372/15.

(100008843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.211.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2010.

Pour DEXIA LUXPART SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010015373/14.

(100008840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.375.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A. (en liquidation)
Jean-Marc HEITZ
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010015319/12.

(100009311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Caesar Finance 1999 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.170.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010015404/13.

(100008849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Histoire d'Or Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.870.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.335.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015400/12.

(100008723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Caesar Finance 1999 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.170.

Le bilan de la société au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015405/13.

(100008851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.640.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOTUS SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010015382/14.

(100008804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Chaparro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16-18, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.560.

Procès-verbal de la décision de l'associée unique du 15 septembre 2009

Madame Béatriz CARRILHO, agissant en qualité d'associée unique et gérante de la société CHAPARRO s.à r.l., déclare prendre la décision suivante:

Première et unique décision

Transfert du siège social de la société au 16-18, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

De ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'an deux mille neuf, le 15 septembre à Luxembourg.

Béatriz CARRILHO.

Référence de publication: 2010015149/15.

(100009309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Montnoir Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 25.224.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MONTNOIR OR S.à r.l. qui s'est tenue, en date du 28 décembre 2009, que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2010015113/15.

(100009061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

La Société informe par la présente que M. Tomáš Hlaváč a démissionné de sa fonction en tant que Membre du Conseil de Surveillance avec effet au 9 novembre 2009.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010015119/13.

(100009275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Digen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.232.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010015386/12.

(100008953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

MM - Mezzanine SCS, Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.451.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la décision de ne pas distribuer de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Grégory Maghe / Madeline Boucher

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010015354/14.

(100008784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.314.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE EUROPEAN DIVERSIFIED INFRASTRUCTURE S.A.R.L

Société à Responsabilité limité

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010015378/14.

(100008806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

V.D.M. Industrial Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 135.854.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015379/10.

(100008578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015384/10.

(100008959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Proteuss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.856.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015387/10.

(100008586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

HEPP IV Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 141.642.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

Référence de publication: 2010015388/10.

(100008883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Amesbury Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.869.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 janvier 2010

1. Le siège social a été transféré au L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
3. Mme Johanna RIETVELD, administrateur de sociétés, née à Rotterdam (Pays-Bas), le 10 avril 1953, demeurant à NL-3065PG Rotterdam (Pays-Bas), Huub van den Brulestraat 45, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. M. Michaël AZOULAY, administrateur de sociétés, né à Vaulx-en-Velin (France), le 9 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 4 (quatre).
6. M. Christophe FASBENDER, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 6 décembre 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
7. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMESBURY PROPERTY GROUP S.A R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015105/26.

(100009124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 18 janvier 2010 que le siège social de la Société est transféré du 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010015146/17.

(100009226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 82.788.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010015389/10.

(100009082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Ambiente Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 8, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 97.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMBIENTE DA CRUZ S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010015421/12.

(100008665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pereira Constructions - Façades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 124.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pereira Constructions - Façades S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010015422/12.

(100008663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Daybreak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 47, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 55.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAYBREAK S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010015423/12.

(100008661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

My Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 87.028.

—
Résolution

Le gérant unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de
L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

Au

L-1882 Luxembourg, rue Guillaume Kroll, 3A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2009.

Pour My Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée
Marc GILSON
Gérant unique

Référence de publication: 2010015144/18.

(100009165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Zamial Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 77.361.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010015353/10.

(100008729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Aroffs Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.685.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015367/11.

(100008915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Flint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 38.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2010015385/11.

(100008956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.567.706.250,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Herwig Meskens.

Référence de publication: 2010015390/11.

(100009130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Herwig Meskens.

Référence de publication: 2010015391/11.

(100009128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

PORTIXOL Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.587.

Les comptes annuels au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2010.
Référence de publication: 2010015337/10.
(100008819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Opera S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 131.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.01.2010. Signature.
Référence de publication: 2010015340/10.
(100008847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009. Herwig Meskens.
Référence de publication: 2010015392/12.
(100009125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

A TIA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 422, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 109.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.
Référence de publication: 2010015352/10.
(100008739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2010. Signature.
Référence de publication: 2010015403/12.
(100008737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Atlas Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.050,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.081.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 décembre 2008 de la société Atlas Sport S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de la Gérante B suivante en date du 12 décembre 2008 :

Madame Jeanne Larkin-Henry, née le 4 mars 1951 à Massachusetts, Etats-Unis, demeurant à 890, Winter Street, Suite 320, Waltham, Massachusetts - 02451. Etats-Unis en qualité de Gérante B de la Société

- Nomination de la Gérante B suivante en date du 12 décembre 2008 pour une durée indéterminée:

Madame Kristen Lee Laguerre, née le 10 août 1970 à Massachusetts, Etats-Unis, demeurant à 890 Winter Street, Suite 320, Waltham, Massachusetts - 02451, Etats-Unis en qualité de Gérante B de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit :

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A

- Mutua (Luxembourg) S.A., Gérant A

- Kristen Lee Laguerre, Gérante B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010015125/24.

(100009353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.740.592,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.212.

Il résulte des résolutions de l'associé de la société TAQA Luxembourg S.à r.l. tenues en date du 08 décembre 2009 que l'actionnaire a pris la décision suivante

1. Election du nouveau Gérant à compter du 08 décembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Carl Sheldon, né le 01 décembre 1958 à Abingdon, au Royaume-Uni, et ayant pour adresse ADWEA Research Centre building, 7th Floor, Jawazat Street (Old passport Road), Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010015127/16.

(100009357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Chipo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 40, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 134.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour CHIPO

Laurent Schonckert

Gérant unique

Référence de publication: 2010015460/14.

(100009154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.464.

Les actionnaires de la société anonyme CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA R.C. B N°56 464 - 37 Rue Dicks L-4081 ESCH/ALZETTE - ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- renouvellement du mandat d'un administrateur et changement d'adresse
- Démission du commissaire aux comptes
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un nouvel administrateur

Première résolution:

Madame Liviana BIAGIONI est renouvelée dans ses fonctions d'administrateur et modifie son adresse au 22 Rue des Erables L-4423 SOLEUVRE.

Deuxième résolution:

Monsieur GAMMAITONI Stefano - 52 A rue du Knapp L-4465 SOLEUVRE démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA.

Troisième résolution:

Madame Rita BIAGIONI demeurant 46 Rue d'Ehlerange L-4439 SOLEUVRE est nommée commissaire aux comptes.

Quatrième résolution:

Madame Rita BIAGIONI précitée démissionne de son poste d'administrateur.

Quatrième résolution:

Monsieur GAMMAITONI Stefano précité est nommé administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 19.01.2010.

BIAGIONI Liviana / GAMMAITONI Stefano.

Référence de publication: 2010016159/29.

(100009368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Comconduct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.415.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 65/2009 rendu en date du 25 février 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- COMCONDUCT S.A., avec siège social à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro B 89.415.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Avocat à la Cour

Le liquidateur

Référence de publication: 2010014438/21.

(100008228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

OVAL International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.140.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du sept janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme OVAL INTERNATIONAL SA (n° RCS B 117140), dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé le 29 mai 2007,

Le même jugement a nommé juge commissaire Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2010016169/18.

(100009662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Financial & Building Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.560.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du sept janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme FINANCIAL & BUILDING CORPORATION SA (n° RCS B 83560), dont la siège social à L-8080 Bertange, 57, route de Longwy, a été dénoncé le 16 mai 2007,

Le même jugement a nommé juge commissaire Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2010016170/18.

(100009660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Groupe de Finances Internationales, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.990.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du sept janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme GROUPE DE FINANCES INTERNATIONALES SA (n° RCS B 63990), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé le 8 janvier 2007,

Le même jugement a nommé juge commissaire Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2010016171/18.

(100009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Marabounta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 133.851.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 2009 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour radiation

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010016177/17.

(100010201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

MML Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.191.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 décembre 2009

- La démission de M. Hille-Paul SCHUT de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.
- M. Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;
- Le siège social de la Société a été transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016178/18.

(100010186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Ris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.193.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 décembre 2009

- La démission de M. Hille-Paul SCHUT de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.
- M. Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;
- Le siège social de la Société a été transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016181/18.

(100010187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.276.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats de membres du directoire de catégorie A de Monsieur Andre ATEMA, demeurant au 13, Sissinge, NL-9471 JP Zuidlaren, de Monsieur Mads Ellefsen, demeurant au 80, Nesttunbrekka, N-5524 Nesttun et les mandats de membres du directoire de catégorie B de Monsieur Peter Van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste de membre du directoire de catégorie B et nommé en remplacement Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste de membre du directoire de catégorie B.

L'Assemblée renouvelle les mandats de membres du conseil de surveillance de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Robert Franck Brouwer, demeurant au 11A, Meentweg, NL-9756 Glimmen.

Tous ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010016287/27.

(100009491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

AIM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.279.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil
d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 13 janvier 2010*

Monsieur Gianluca BUONGIORNO, administrateur de sociétés, né le 7.12.1958 à Rome (Italie), domicilié au 36, via Torbole, I - 00100 Rome, est nommé administrateur délégué de la société et Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010016281/16.

(100009760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pira.Mida SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.783.

—
Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2010016283/10.

(100009517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Non Plus Ultra A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.856.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 janvier 2010*

Le siège social de la société est fixé au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 14.01.2010.

Pour extrait sincère et conforme

NON PLUS ULTRA A.G.

MARE-LUX S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010016186/25.

(100009787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 décembre 2009, de la société Sculptor Springs of Eden S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election des Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2009:

Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 15 décembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010016262/25.

(100009440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.
